



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Première Commission

2^e séance

Jeudi 17 septembre 1998, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Mernier (Belgique)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement. Nous sommes très heureux de sa présence parmi nous.

D'emblée, j'adresse une sincère et chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participent aux débats de la Première Commission, à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres pour le privilège et l'honneur qu'ils ont conférés à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cet important organe de l'Assemblée générale. Je suis honoré et je suis profondément reconnaissant à tous les membres de la confiance qu'ils ont placée en moi.

En outre, je souhaite exprimer, au nom de tous les membres de la Commission et en mon nom propre, nos félicitations à M. Nkgowe pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant les délibérations de la Première Commission à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Au moment où je prends mes fonctions en tant que Président de cet organe, c'est une très grande satisfaction pour moi que de savoir que je peux compter sur la coopéra-

tion de l'ensemble des membres de la Commission, ainsi que sur l'expérience précieuse et les grandes connaissances du Secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, M. Jin Yongjian, du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et du Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-Chung, et ses collègues du Secrétariat, qui contribueront grandement au succès de nos travaux.

Au cours de cette séance d'organisation, la Commission procédera à l'élection des membres du Bureau, à savoir les Vice-Présidents et le Rapporteur, et à l'adoption du programme de travail et du calendrier des travaux de la Commission pour la présente session.

Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe la Commission que trois candidatures aux trois postes de vice-président ont été proposées par les divers groupes régionaux : Mme Akmaral Arystanbekova, du Kazakhstan, du Groupe des États d'Asie, M. Raimundo González, du Chili, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et M. Aleg Laptsenak, du Bélarus, du Groupe des États d'Europe orientale.

En l'absence d'objection, je considérerai que conformément à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique en vigueur, la Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclare

Mme Arystanbekova, du Kazakhstan, M. González, du Chili, et M. Laptsenak, du Bélarus, élus Vice-Présidents de la Première Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : J'adresse mes chaleureuses félicitations aux Ambassadeurs Arystanbekova et González ainsi qu'à M. Laptsenak pour leur élection aux postes de vice-président de la Première Commission. Je suis convaincu que leur grande expérience des questions du désarmement sera d'une grande utilité à la Commission.

S'agissant du poste de rapporteur, des consultations au sein du Groupe africain sont toujours en cours. Je suggère que la Commission revienne sur cette question à une date ultérieure. En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

M. Coutts (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante Commission. Je suis sûr que votre expérience nous aidera à obtenir les résultats positifs que nous souhaitons tous. Je voudrais également exprimer la gratitude de l'Ambassadeur Raimundo González et de la délégation chilienne pour l'appui qu'il a reçu dans son élection au poste de vice-président de la Commission, notamment de la part du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il m'a chargé de vous dire qu'il considère comme un grand privilège le fait de travailler sous votre compétente direction, en coopération avec toutes les délégations présentes.

M. Kazykanov (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, le Chef de notre délégation, l'Ambassadeur Akmaral Arystanbekova, Représentante permanente de la République du Kazakhstan, aura l'occasion de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante Commission au cours du débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous vous félicitons également. Vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de notre délégation dans l'accomplissement de votre tâche importante.

Au nom de l'Ambassadeur, je voudrais remercier les représentants qui participent aux travaux de la Première Commission du grand honneur qu'ils lui ont conféré, ainsi qu'à notre pays, en l'élisant Vice-Présidente de cette importante Commission. En tant que Vice-Présidente de la Commission nouvellement élue, l'Ambassadeur du Kazakhstan ne ménagera aucun effort pour faire aboutir nos travaux.

M. Laptsenak (Bélarus) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter de votre élection à ce poste très important. Au cours des dernières années, nous avons été nombreux à avoir le plaisir de travailler avec vous au sein de la Première Commission et dans d'autres instances très importantes. Nous apprécions vivement votre expérience et votre connaissance des questions dont nous sommes saisis à la présente session.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je voudrais exprimer mes remerciements pour la confiance qui m'a été accordée en m'élisant au Bureau de la Commission. Comme les années précédentes, la délégation du Bélarus entend participer activement à l'examen de tous les points de l'ordre du jour. Nous ferons de notre mieux, Monsieur le Président, pour vous aider à renforcer l'efficacité des travaux de la Commission. Vous pouvez compter sur la coopération de la délégation du Bélarus.

Je voudrais également féliciter les autres membres de la Commission de leur élection et souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint Dhanapala et aux autres responsables du Département pour les affaires du désarmement et du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Nous avons déjà travaillé en étroite collaboration avec eux, lorsque le Bélarus présidait la Première Commission, ainsi que cette année, étant donné que le Bélarus préside la Commission du désarmement, et au sein d'autres groupes d'experts. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec ces experts de haut niveau. Nous vous assurons que nous sommes tout disposés à travailler de façon constructive à cette session de l'Assemblée générale. La délégation du Bélarus pense que sous votre direction avisée, nous serons en mesure de faire progresser nos travaux.

Organisation des travaux

Le Président : Permettez-moi tout d'abord d'attirer l'attention sur le document A/C.1/53/1 qui contient une lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 15 septembre 1998, m'informant de la décision de l'Assemblée générale de renvoyer à l'examen de la Première Commission 18 points de l'ordre du jour.

L'usage veut que la Première Commission commence ses travaux de fond immédiatement après la conclusion du débat général de la plénière. Cette année, cela devrait donc être le 5 octobre. Toutefois, un certain nombre de délégations ont fait remarquer que le Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques, en réunion à Genève, ne

pourrait terminer ses travaux avant le 9 octobre. Dans le but d'éviter le chevauchement des réunions de la Première Commission et du Groupe spécial, elles ont proposé que la Première Commission reporte d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'au 12 octobre, l'ouverture de ses travaux de fond.

De mes consultations de ces derniers jours, il apparaît qu'une majorité des délégations sont d'accord pour que la Première Commission ne commence ses travaux de fond que le 12 octobre. Bien entendu, le fait de s'écarter, cette année, de la pratique établie ne crée aucun précédent et ne préjuge en rien des décisions à prendre à l'avenir sur cette question.

Quant à la date de clôture des délibérations de la Commission, on se souviendra que le 27 juin, à la reprise de sa session, la Première Commission avait adopté une décision sur le point 83 de l'ordre du jour intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission», décision adoptée par l'Assemblée générale en tant que décision 52/416 B. Le paragraphe a) i) de cette décision se lit comme suit :

«À compter de la cinquante-troisième session, la Première Commission fera tous les efforts possibles pour mener et terminer ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti en moins de 30 séances réparties sur cinq semaines au maximum».

En conséquence, la Commission clôturera sa session le 13 novembre 1998.

Le paragraphe a) ii) de la même décision déclare que la Première Commission :

«Organisera ses travaux en regroupant les phases actuelles de son programme de travail : "Examen structuré de questions spécifiques au titre de l'approche par thèmes adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale" et "Examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour", sous réserve que suffisamment de temps soit prévu pour des consultations et débats officiels sur les projets de résolution.»

En conséquence, la Première Commission de cette année ne connaîtra que trois phases de travail comme indiqué dans le projet de programme de travail et d'ordre du jour qui est soumis aux membres. La première phase sera consacrée au débat général sur tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission, y compris la

rationalisation du travail de la Commission. Cette phase commencera le 12 octobre pour se terminer le 22 octobre. Elle comptera 12 séances, ce qui devrait suffire au débat général. La seconde phase comptera huit séances et ira du 23 octobre au 2 novembre. Elle sera consacrée à la discussion thématique des points de l'ordre du jour, ainsi qu'à l'introduction et à l'examen des projets de résolution. Pendant cette période, les délégations pourront présenter des projets de résolution pertinents et conduire à cet égard les négociations appropriées.

La dernière phase du travail de la Commission sera consacrée au vote sur les projets de résolution. Onze séances seront réservées à cet effet, qui commenceront le 3 novembre pour se terminer le 13 novembre, date à laquelle la Commission clôturera sa session.

S'agissant de la date limite de présentation des projets de résolution, pour faciliter ses travaux et ménager aux délégations le temps nécessaire à leurs consultations, la Commission pourrait souhaiter fixer cette date limite au vendredi 23 octobre à 13 heures pour toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. La date limite pour la soumission de projets de résolution sur le point 80 de l'ordre du jour, intitulé «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission», pourrait être fixée au vendredi 23 octobre à 18 heures.

(L'orateur poursuit en anglais)

Après ces brèves observations, je voudrais proposer un programme de travail et un calendrier figurant dans le document A/C.1/53/CRP.1. Ce programme de travail et ce calendrier, comme on le sait, ont été examinés et acceptés *ad referendum* au cours de la réunion officieuse de la Commission qui s'est tenue le mercredi 16 septembre. J'espère que la Commission sera en mesure de les approuver aujourd'hui.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Première Commission adopte le programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/53/CRP.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes Commissions, y compris celles contenues dans la décision 34/401 de l'Assemblée. Afin d'utiliser au mieux le temps et les services de conférence mis à la

disposition de la Commission, je voudrais, avec la coopération et l'appui des membres, convoquer les séances à 10 heures et 15 heures précises. J'insiste lourdement sur l'importance de la ponctualité afin d'assurer l'organisation efficace et méthodique de nos travaux et de permettre à notre Organisation de réaliser des économies.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuo-chung, qui va faire une déclaration.

M. Lin Kuo-chung (Secrétaire de la Première Commission) (*interprétation de l'anglais*) : Avec sa permission, j'attire l'attention de la Commission sur les points suivants concernant l'organisation des travaux.

Tout d'abord, pour la présente session, l'Assemblée générale a décidé une fois de plus de s'écarter du principe selon lequel un quart des membres doivent être présents pour qu'une réunion d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse commencer. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu que cet écart à cette règle n'impliquerait aucune modification permanente des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du Règlement intérieur traitant de l'ouverture des séances, selon lesquels la majorité des membres doivent être présents pour qu'une décision puisse être prise.

Deuxièmement, comme il est indiqué dans le programme de travail et le calendrier, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close le lundi 12 octobre à 18 heures. Un certain nombre de délégations se sont déjà inscrites sur cette liste. Je prie les délégations qui souhaitent participer au débat général de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussitôt que possible, afin que la Commission puisse utiliser au mieux le temps et les services de conférence mis à sa disposition. À cet égard, les délégations sont priées de fournir au moins 30 exemplaires de leur déclaration écrite au préposé à la salle de conférence pour les besoins du service. Aux fins de la distribution générale, 300 exemplaires doivent être mis à la disposition du Secrétariat.

Troisièmement, pour ce qui est de la présentation des projets de résolution, je rappelle aux délégations que les

projets de résolution et les amendements, ainsi que les noms de leurs auteurs, doivent être remis au Secrétariat par écrit afin d'assurer qu'ils sont corrects et d'éviter tout malentendu. Plus précisément, les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme doivent être soumis aussitôt que possible afin que la Division du budget du Secrétariat puisse disposer du temps nécessaire pour les examiner et les présenter pour adoption à la Commission.

Quatrièmement, j'attire l'attention des membres de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, et plus particulièrement sur la disposition relative aux explications de vote et au droit de réponse, à savoir les paragraphes 6, 7 et 8 de la décision, qui s'appliquent précisément à ces questions.

Cinquièmement, j'attire l'attention de la Commission sur le document A/C.1/53/INF.1, qui sera publié à une date ultérieure. Ce document énumérera, pour information et référence, tous les documents dont la Première Commission est saisie et qui seront publiés à la date du 5 octobre 1998. La liste sera mise à jour selon qu'il conviendra.

Sixièmement, les délégations sont priées de bien vouloir communiquer la liste des membres de leur délégation au Secrétariat aussi rapidement que possible pour que le Secrétariat puisse distribuer la liste des membres de la Commission aussitôt que possible.

Enfin, je crois comprendre qu'un certain nombre de réunions de groupe auront lieu pendant la présente session. Les demandes d'utilisation de salles de conférence pour les réunions de groupe doivent être soumises par écrit dès que possible, afin que les arrangements nécessaires puissent être faits à temps.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Si aucune délégation ne souhaite faire d'observations à ce stade, je propose de lever la séance maintenant. Comme prévu, la Commission commencera ses travaux de fond, le lundi 12 octobre 1998 à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 30.